

Jusqu'au 9 décembre

Affiché le

09 DEC. 2020



**TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE THIONVILLE**

SERVICE DU LIVRE FONCIER

AVIS D'ACQUISITION PAR POSSESSION TRENTENAIRE

Par requête déposée au livre foncier de Thionville le 23 juillet 2019, sous la référence THI/2019/10079, par Maître Carole PIROUX-FARAVARI, Notaire à Sierck-les-Bains (57050)

Madame Mireille Jolivalt épouse de Monsieur Daniel RODONDI

a sollicité l'inscription d'un droit de propriété par prescription acquisitive sur les parcelles sises Ban de Kerling les Sierck, en section 22 et

- numéro 128/42, An der Zoll,, pour une contenance de 47 ares 36,
- numéro 130/41, An der Zoll, pour une contenance de 118 ares 09,
- numéro 132/40, Weiden, pour une contenance de 147 ares 55

Inscrite au livre foncier

- la première, au nom de M Pierre Jolivalt, en propre
- les deux autres, au nom de la communauté maritale Jean-Paul Jolivalt-Irène Hann pour 2/3 indivis et au nom de M Pierre Jolivalt pour 1/3 indivis

Et au cadastre

- la première au nom de M Pierre Jolivalt fils de Conrad
- les deux autres au nom de Madame Denise Fabing, et Messieurs Jean, Jean-Louis et Marcel Jolivalt

Toute personne désirant contester le droit invoqué par le requérant est invitée à présenter ses observations au greffe du bureau foncier de Thionville dans un délai de six mois à compter de la publication du présent avis .

A Thionville, le 2 décembre 2020

Le juge du livre foncier

Pour affichage :

- au bureau foncier de Thionville
- au panneau de publication légale de la mairie du lieu de situation des immeubles

Véronique PIAT